

ANNONCES — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

Ministère des travaux publics.

DÉPARTEMENT DU GARD

ROUTES NATIONALES

Entretien à traction mécanique des matériaux d'empierrement pendant les cinq années 1923 à 1927 inclus.

Le 23 février 1923, à deux heures, il sera procédé, à la préfecture du Gard, à Mende, à l'adjudication des travaux de dragage et d'entretien des berges de la Garonne.

Travaux à l'entreprise :

Impression de matériaux avec cylindre type rotatif	328.000
Motivations de matériaux avec cylindre type rotatif	462.000
Transport d'un cylindre type rotatif d'un chantier à un autre	8.000
Transport d'un cylindre type rotatif d'un chantier à un autre	12.000
Total	810.000
Contingent à valoir	254.000
Total général	1.064.000

Contingent provisionné et définitif 77.000 fr.

On peut prendre connaissance des plans de projet sur les jours ouvrables :

1° Dans les bureaux de la préfecture (de 9 heures du mal à deux heures et de quatre à six heures) ;

2° Dans les bureaux de M. Giras, ingénieur ordinaire, Palais, rue Séguier, n° 25 bis, de mal à deux heures et de quatre à six heures.

Les candidats à l'adjudication doivent présenter les documents réglementaires dans les délais prescrits par l'art. 1 de l'adjudication à M. Rigot, ingénieur en chef à Paris, rue Séguier, n° 25 bis.

MARINE NATIONALE

ADJUDICATION À BREST, le 21 février 1923, pour une fourniture

d'essence de térbenthine.

Importance : 20.000 kilogr., en deux lots.
Cautionnement : 1.200 fr. pour chaque des lots.

Délais de livraison : six mois.

Pour plus amples renseignements, voir le cahier des charges à Brest (intendance maritime, service des approvisionnements de la flotte) et à Paris, au ministère de la marine (bureau des approvisionnements).

MARINE NATIONALE

ADJUDICATION À BREST, le 21 février 1923, pour une fourniture de

Coendres végétales.

Importance : 50.000 kilogr.
Cautionnement : 2.000 fr.
Durée du marché : six mois.

Pour plus amples renseignements, voir le cahier des charges à Brest (intendance maritime, service des approvisionnements de la flotte) et à Paris, au ministère de la marine (bureau des approvisionnements).

GRANDE BRASSERIE D'ADELSHOFFEN

Envoi à l'insertion parus au Journal officiel du 21 janvier, page 134, 2^e colonne.

Obligations sorties aux tirages antérieurs.
Lire : n° 304, au lieu de : n° 303.

Ministère de la guerre.

ADJUDICATION RESTREINTE

de la confection et de la fourniture de

300.000 gaires de brodequins de marche.

Le 22 février 1923, à quinze heures, il sera procédé, dans une salle de la sous-intendance II de Paris, boulevard Laitour-Maubourg, n° 51 bis, à l'adjudication publique susvisée.

Les personnes ou sociétés qui désirent prendre part à l'adjudication devront faire parvenir au sous-intendant militaire chargé du service de l'établissement, à Paris, boulevard Laitour-Maubourg, n° 51 bis, pour le 13 février 1923, avant seize heures, les pièces prévues par les articles 25 et 26 de l'instruction du 21 novembre 1921 sur les marchés.

M. de CAILHÉ (Maurice-Jean-Baptiste), né à Londres, et ses filles filles LYON-LOUIS-THÉODORE et MADEMOISELLE-ROSE, nés à Paris; M. de CAILHÉ (Raymond-Charles-Albert), né à Paris, demeurant tous quatre à Paris, sollicitent l'autorisation de substituer à leur nom celui de: CAILHÉ D'ANVERS.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(ART. 1^{er} DE LA LOI DU 10 AOÛT 1901)

6 décembre 1922. Jeunesse sportive de PÉRENNIÉCOGNAC. But : éducation physique. Siège : Péreunnié-Cognac (Gironde).

La VALLÉE AMOYONNE d'AMOYONNES, société fondée par M. CHARLES-ÉTIENNE, déclarée le 3 janvier 1923. Objet : éducation, récréation.

Suivant acte passé de déclaration de la société sous le nom de PÉRENNIÉCOGNAC, le 22 février 1923, date du 3 janvier 1923, l'association sous le nom de PÉRENNIÉCOGNAC a été déclarée et a pour objet de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège : rue Maréchal, n° 6, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

10 janvier 1923. Société d'ÉTUDES D'ACTES FRANÇAIS. Défendre par toutes les voies légales et la loi du 29 juillet 1881, l'intérêt national. Siège : 121, rue de Grenelle, Paris.

12 janvier 1923.

L'AVENIR d'Ouve-Wirquin. But : préparation militaire et tir. Siège : mairie d'Ouve-Wirquin (Pas-de-Calais).

Société des ANCIENS COMBATTANTS de Gorbé-Housses et ses environs. Siège : mairie de Gorbé-Housses (Ardennes). But : aide mutuelle entre ses adhérents. Déclarée le 13 janvier 1923 à la sous-préfecture de Rocroi.

13 janvier 1923. L'ANCIENNE CATHOLIQUE. Objet : éducation populaire. Siège : salle Jeanne-d'Arc, Saint-Pargouze (Hérault).

Date de déclaration à la préfecture : 13 janvier 1923. Vélocité-Club de l'Avon. But : développer le cyclisme. Siège social : chez M. Donval, Boispedon (Finistère).

Association amicale AUBUSSON (A.-A.-A.). But : pratique du football association et des sports athlétiques. Siège social : rue Vauvel, n° 100, salle de Café Métraine, à Aubusson (Creuse). Déclarée à la sous-préfecture d'Aubusson le 13 janvier 1923.

14 janvier 1923. Les Anciens élèves, anciens élèves de l'école de Revin (Ardennes). But : association d'éducation populaire, enseignement public et collectif de la musique, organisation de fêtes musicales. Siège social : mairie de Revin.

15 janvier 1923. ASSOCIATION ÉCOLEUSE de SAINT-ACME-D'AUMONT (Ille-et-Vilaine). Objet : entraînement d'enseignants et d'élèves. Siège : au Collège Saint-Michel.

17 janvier 1923. SOCIÉTÉ ANCIENNE DES ANCIENS COMBATTANTS de la GRANDE COURSE. Siège : mairie d'Écharçon (Seine-et-Oise). But : soutenir une enfance de la commune victimes de la guerre, internité, fêtes patriotiques, etc.

17 janvier 1923. Union de LA VITICULTURE et du Commerce pour la région du COGNAC. But : grouper la propriété viticole et le commerce des deux-de-vingt charentaises pour l'étude et la solution de toutes les questions d'intérêt général concernant la défense des copains. Siège social : 21, rue de Bellefonds, à Cognac (Charente).

19 janvier 1923. 2^e COMPAGNIE D'ARC de LA VILLE de CHAUNY, société de tir à l'arc. Siège : à Chauny (Aisne).

19 janvier 1923.

ŒUVRE de LA COOPÉRATIVE-DES SOUVENIRS. Objet : assistance, soins médicaux aux nourrices de moins de deux ans. Siège social : mairie de Saint-Marcelin (Jura).

Date de déclaration à la sous-préfecture : 17 janvier 1923. La GAZONNE. Objet de l'association : propager l'étude pratique du tir. Siège social : école de garçons de Sainte-Gemme-la-Plaque (Vendée).

Le SOCIÉTÉ MUTUELLE DES VEUVES, ACCIDENTÉS DE MILITAIRES MORTS POUR LA FRANCE DU CANTON NORD-Est de RENNES a été déclaré le 20 janvier 1923. Objet : défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège : rue Maréchal, n° 6, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

20 janvier 1923. Union sportive Française (tous sports). Siège : Millet, à Ligné (I.-et-V.).

20 janvier 1923. Travail soigné-club. But : boxe, culture physique. Siège social : 21, rue Emile-Zola, Section de l'Union sportive ouvrière de Saint-Quentin (Aisne).

20 janvier 1923. Association amicale des ANCIENS COMBATTANTS et SOLDATS de Vieux-Rouen-sur-Bresle (Seine-Inférieure). But : assister en corps aux cérémonies patriotiques, venir éventuellement en aide aux adhérents. Siège : mairie de Vieux-Rouen-sur-Bresle.

Le SOCIÉTÉ MUTUELLE DES VEUVES ET ACCIDENTÉS DE MILITAIRES MORTS POUR LA FRANCE DU CANTON NORD-Ouest de RENNES a été déclaré le 22 janvier 1923. Objet : défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège : rue Saint-Yves, 14, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

22 janvier 1923. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES de l'école COMMUNALE d'LAZEMMOCK (Nord). But : entraide mutuelle et prospérité du collège. Siège : collège des Flandres.

22 janvier 1923. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHÈRES DE FAMILLE DU CANTON de BASCULAS. Objet : éducation. Siège : Basculas (Finistère).

22 janvier 1923. ANCIENNE DES JEUNES FILLES de Buziv. But : éducation morale et artistique. Siège : Buziv (Saône-et-Loire).